



République Française
Département de Seine et Marne

Commune d'OBSONVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur COURTOIS Hervé, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme GUINET Marie-Cécile, Mme DUC Géraldine, Mme CORRIGER Sandrine, Mme DUPONT Marylène, Mme THORREAU Ghislaine, Mr HOARAU Philippe, Mr PACHECO Antoine, Mr GUINET Nicolas, Mr COURTOIS Hervé

Absents excusés : Mme BRIDET Hélène, Mr PRUD'HOMME Grégory

Secrétaire de séance : Mme DUPONT Marylène

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau

Le :

Et

Publication ou notification du :

D2026.04.35 – VOTE DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE COMMUNAL 2026

Vu la délibération en date du 14 avril 2025 concernant le prix des concessions dans le cimetière communal,
Il convient de réajuster ces tarifs

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité

D'appliquer les tarifs suivants :

Concession trente ans :

Pour les habitants de la commune (ou payant des impôts sur la Commune) : 100€

Pour les personnes extérieures à la commune : 500€

Concession de case de colombarium (uniquement pour les habitants de la commune ou payant des impôts sur la commune) :

Pour 15 ans : 60€

Pour 30 ans : 100€

Dit que la totalité de la recette sera versée sur le budget communal

Présents : 9 – Procuration : 0 – Votants : 9 – Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 0

Délibération votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 29 avril 2026

Le Maire, Hervé COURTOIS

